

Allemand juridique



ECTS
3 crédits



Composante
UFR Études
Interculturelles
de Langues
Appliquées



Période de
l'année
Semestre 6

Présentation

DESCRIPTION

Dans ce cours, les étudiant.e.s se familiarisent avec la constitution allemande, sa structure, son fonctionnement et son importance pour l'Allemagne d'après-guerre. Suite à l'analyse du texte, et notamment des lois fondamentales, les étudiant.e.s apprennent à argumenter avec un vocabulaire spécialisé et en s'appuyant sur les articles de la constitution.

OBJECTIFS

Compétences visées

- Repérer les caractéristiques du langage juridique en tant que langue de spécialité, maîtriser les concepts de base en droit.
- Connaître la structure et le fonctionnement de la constitution allemande et son rôle historique et actuel en Allemagne.
- Savoir identifier un conflit constitutionnel et construire avec un vocabulaire spécialisé et à partir des exemples donnés une analyse argumentée de ces conflits qui s'appuie sur les articles de la constitution allemande.

Compétences transversales

- Savoir reconnaître le caractère juridique d'un conflit social et sociétal et le présenter de façon argumentée en s'appuyant sur des textes de loi.

PRÉ-REQUIS NÉCESSAIRES

Niveau B1/B2

SYLLABUS

Grundgesetz der Bundesrepublik Deutschland (GG), Stand Januar 2019. Berlin : Deutscher Bundestag.

Möllers, Christoph (2009) : Das Grundgesetz: Geschichte und Inhalt. Munich : C.H. Beck.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation